

Motion

Concours 2019

Nous – tous les membres de la section 05, chercheurs, enseignants-chercheurs, élus, nommés – avons à cœur depuis le début de notre mandat de remplir nos missions avec conviction et sérieux. La plus délicate est certainement celle de recruter les jeunes chercheurs, qui contribueront au rayonnement de la science française. Nous sommes en première ligne pour mesurer les conséquences de la politique de recrutement fixée par la direction du CNRS, conduisant notamment à une diminution du nombre de postes ouverts au concours CR. Difficile en 2017, douloureux en 2018, notre travail est, cette année, devenu insoutenable. Avec seulement 4 postes CR pour 128 candidats, nous faisons en effet face à un concours dont la pression est à présent telle qu'elle en devient néfaste.

Nous assumons la nécessité de procéder à une sélection. Nous savons le faire, en expertisant les candidatures selon les critères scientifiques de la communauté que nous représentons. Ce filtre que nous employons avec honnêteté et rigueur n'est pas destiné à broyer les jeunes talents, qui méritent au contraire bienveillance et respect. Or, les conditions actuelles du concours conduisent à un gâchis humain désastreux. Qu'offrons-nous à ces jeunes femmes et jeunes hommes à l'énergie débordante, aux parcours époustouflants et portant des projets exaltants ? Beaucoup de déception et de frustration, qui se retrouvent aussi dans la communauté scientifique qui les soutient. Comment nos collègues pourraient-ils en effet être satisfaits par l'issue d'un concours sous-dimensionné, où la moindre fluctuation brise l'équité attendue mais impossible à atteindre ? Comment maintenir les équilibres auxquels on nous demande de veiller : thématique, géographique, de genre, avec si peu de postes ? Comment ne pas s'indigner d'un processus confinant à l'absurde par son côté quadrature du cercle ?

Au-delà des destinées individuelles de ces jeunes chercheurs, c'est celle de la recherche Scientifique française, et du CNRS en tant qu'acteur majeur de celle-ci, dont il s'agit. Les conséquences du maintien de cette suppression au concours sont en effet prédictibles : une normalisation du profil des candidats pour coller à une trajectoire stéréotypée, sans accroc ni détour. Or on sait à quel point il est crucial de se doter et d'entretenir une grande diversité de talents et de points de vue pour permettre des percées conceptuelles et des innovations technologiques significatives.

De la richesse de cette diversité, nous en sommes particulièrement témoins en section 05 dont les chercheurs ont su, au cours des années, considérablement étendre l'assise initiale pour développer par exemple la physique d'objets biologiques ou de systèmes complexes, et pour faire évoluer la matière condensée vers la conquête de nouveaux matériaux. Ce foisonnement se reflète naturellement dans le grand nombre de candidats qui postulent au concours CR dans notre section. L'évolution, l'élargissement de notre champ d'action, et l'interdisciplinarité qui en résulte, sont d'admirables signes d'une bonne santé scientifique dont nous sommes fiers. Mais celle-ci est demain mise en danger par cette baisse du recrutement bien en-deçà du raisonnable.

Nous avons la conviction que le nombre de postes mis au concours ne doit pas se déduire d'une simple analyse quantitative des flux sortants, correspondants aux embauches d'il y a quarante ans. Au contraire, les jeunes chercheurs d'aujourd'hui doivent répondre aux nombreux enjeux, questions, et difficultés actuels. L'effort de recherche, celui du CNRS pour ce qui nous concerne, doit assurément être à la hauteur de ces enjeux.

Philippe CLAUDIN
Président de la Section 5

Motion adoptée à l'unanimité le 21 mars 2019.

Destinataires :

- Mme Astrid LAMBRECHT, Directrice de l'INP
- M. Niels KELLER, Directeur scientifique adjoint de l'INP
- Mmes et MM. les Directrices et Directeurs des UMR relevant de la section 05